

A Monsieur Olivier COWEZ Coopérative SCAR

Objet : Lettre d'intention pour le financement du projet V-GAZ 24 à Saint Pardoux de Drône

Nous vous remercions d'avoir sollicité la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (ci-après BPACA) et la Banque Populaire Grand Ouest (ci-après BPGO) dans le cadre du financement de votre projet de construction d'une unité de méthanisation à Saint Pardoux de Drône (24), ci -après l'Opération.

Vous nous avez informés du développement de l'Opération qui consiste à construire une unité de méthanisation dont le montant estimé par la SCAR est de 9,510 M€ et qui sera en mesure d'injecter du biométhane dans le réseau de GRTGaz à raison de 300 Nm3/h.

A la suite de nos échanges, nous comprenons que le projet est porté par la société SAS VGAZ 24, qui financera ses investissements aux moyens de (i) fonds propres et/ou quasi-fonds propres (dotations en capital et/ou dette subordonnée d'actionnaires) apportés par les associés dont TERGREEN et la SCAR, (ii) d'un financement bancaire senior. La SCAR est déjà en relation avec la BPACA. Elle a démontré de manière récurrente sa capacité à structurer le financement de ses projets, et à en finaliser la réalisation.

De ce fait, nous (BPGO) sommes disposés à assurer l'arrangement de l'Opération en lien avec BPACA en proposant une structuration de nature à réunir au sein d'un crédit senior les établissements bancaires que vous connaissez ci-dessous et qui ont tous marqué un intérêt à instruire le financement de l'Opération dans les conditions usuelles d'un financement de projet « énergies renouvelables » :

- Le Crédit Agricole Charente Périgord
- Le CIC Sud Ouest
- Le Crédit Coopératif
- La Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charente

Après étude des informations reçues et au regard de notre expérience dans le financement de ce type de projet, nous avons le plaisir de vous informer que nous serons en mesure de proposer un cadre d'intervention compatible avec les intérêts de l'Emprunteur et des prêteurs sous réserve du respect des ratios usuels et notamment de fonds propres.

Une fois l'autorisation d'exploiter obtenue, le montant des subventions accordées connu, et sous réserve de l'accord final des comités de crédit, notre établissement serait également en mesure de participer au financement de l'Opération.

Le 7 Juillet 2022,

Yann GUEZEL - Directeur Grand Ouest Environnement

